

**2016:01:11
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 11^e jour du mois de janvier 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Absent : Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 de la séance régulière du 7 décembre 2015
 - 3.2 de la séance spéciale du 14 décembre 2015
4. Lecture et adoption des comptes de décembre 2015
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Société D'Alzheimer de la Sagamie : demande un appui financier
 - 5.2 Francis Boudreault : Demande d'aide financière pour déneigement chemin des Îles : 3 000 \$
 - 5.3 Paroisse Saint-François D'Assise, demande de contribution financière pour ascenseur servant à la bibliothèque
 - 5.4 Récif 02 : demande une résolution d'appui pour une gouvernance équitable locale et régionale
 - 5.5 Brunch bénéfice Intégration La Baie (2 billets à 20 \$)
 - 5.6 *Annulé*
 - 5.7 Édith Gaudreault : demande d'aide financière déneigement : 1300 \$
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 OMH de Petit-Saguenay : approbation budget 2016
 - 6.2 Calendrier des séances du conseil en 2016
 - 6.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.4 Approbation dépenses non compressibles 2016
 - 6.5 Renouvellement adhésion directrice ADMQ
 - 6.6 Municipalité de Ferland-et-Boileau : demande d'appui afin que la MRC procède à la prise de photos aérienne des territoires des municipalités du Bas-Saguenay

- 6.7 FQM : Congrès annuel inscription
- 6.8 Croix-Rouge canadienne : renouvellement de l'entente de services aux sinistrés
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Demande au Ministère des Transports permis d'intervention année 2016
- 9. URBANISME
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 OTJ : activité Père Noël : 200 \$
 - 10.2 Présentation Projet étudiant Été 2016
- 11. VARIA
- 12. Rapport des dossiers municipaux
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2010:01:01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:01:02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**3.2 2016:01:03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2015
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:01:04 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **24 189.11 \$** pour l'année financière **2015**, et au montant de **10 635.37 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2016:01:05 APPUI FINANCIER SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGAMIE 50\$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer de la Sagamie sollicite un appui financier pour poursuivre sa mission qui consiste en venir en aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leur famille;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ à la Société Alzheimer de la Sagamie.

**5.2 2016:01:06 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÎLES 1 AN 3000 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Boudreault a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison hivernale 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison 2015-2016 à monsieur Francis

Boudreault pour un montant de 3000 \$ payable en 3 versements de 1000 \$ les 15 janvier 2016, 15 février 2016 et 15 avril 2016.

QUE que les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

5.3 2016:01:07 SUBVENTION ASCENSEUR FABRIQUE DE PETIT-SAGUENAY 500 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Petit-Saguenay demande une aide financière pour compléter le projet de l'ascenseur donnant accès au sous-sol de l'église pour les personnes à mobilité réduite, dont également la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 500 \$ à la Fabrique de Petit-Saguenay pour finaliser les travaux de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

5.4 2016:01:08 RÉOLUTION D'APPUI POUR UNE GOUVERNANCE ÉQUITABLE LOCALE ET RÉGIONALE (RÉCIF 02) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT le constat de la diminution de la représentation des femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean provoquée par les récentes réorganisations des structures de gouvernance ;

CONSIDÉRANT qu'une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle ;

CONSIDÉRANT que le seuil minimal établi par l'ONU de 30% de représentation féminine n'est pas toujours atteint dans plusieurs instances décisionnelles de la région et risque de diminuer encore plus ;

CONSIDÉRANT que nous sommes conscients de l'importance d'assurer l'équité de représentation au sein des processus de prises de décisions ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale et de demander au Gouvernement d'agir rapidement afin de favoriser la présence et la participation égalitaire des Québécois et Québécoises au sein de nos instances municipales et régionales.

5.5 2016:01:09 BRUCH BÉNÉFICE INTÉGRATION LA BAIE 40 \$
(C.M. Art, 83-204)

CONSIDÉRANT que IntégrAction La Baie invite à un Bruch-bénéfice pour ses camps d'hiver et activités sous la présidence d'honneur de M. Serge Simard, qui se tiendra le 17 janvier 2016 au coût de 20 \$ du billet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay achète 2 billets pour le brunch bénéfice de IntégrAction La Baie au coût total de 40 \$.

5.6 2016:01:10 ANNULÉ

5.7 2016:01:11 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN ENTRE-CIEL-ET-TERRE 1 AN 1300 \$
(C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que madame Edith Gaudreault a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre pour la saison hivernale 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre 2015-2016 à madame Edith Gaudreault pour un montant de 1300 \$ payable en 3 versements de 433.00 \$ les 15 janvier 2016, 15 février 2016 et 15 avril 2016.

QUE que les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2016:01:12 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 O.M.H.
DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions budgétaires et a reçu la résolution 2015:12:30 de l'O.M.H. de Petit-Saguenay recommandant les dépenses du PPI et prévisions budgétaires 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les prévisions budgétaires et le PPI tel que rédigés, pour l'exercice financier 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, démontrant un déficit partageable de 109 327 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer à 10% du déficit de l'O.M.H. de Petit-Saguenay pour un montant de 10 933 \$.

**6.2 2016:01:13 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016
(C.M. Art. 83-148)**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2016**, qui se tiendront aux dates suivantes et débuteront à **19h30** :

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1^{er} février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 1^{er} août
- Mardi 6 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

**6.3. 2016:01:14 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL (C.M. Art. 83) (L.É.R.M. 357-360.2)**

CONSIDÉRANT que l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, oblige chaque membre du conseil à déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité

régionale de comté, ou dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QU' un relevé des membres du conseil qui ont transmis leur déclaration des intérêts pécuniaires soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire tel que prescrit par l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**6.4 2016:01:15 APPROBATION DÉPENSES NON COMPRESSIBLES 2016
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que des dépenses courantes doivent être acquittées avant la date d'échéance, à chaque mois;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à effectuer au cours de l'année 2016 les dépenses non compressibles suivantes, selon le budget 2016 et selon l'article 6-1 du règlement numéro 07-242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, les telles dépenses devant être payées à leur échéance suivant la facturation et les conventions :

Salaires + Allocation des élus	: 350 705 \$
Électricité	: 33 000
Téléphone	: 10 300
Frais de poste	: 3 000
Services juridiques	: 5 000
Contrat déneigement	: 78 425
Contrat ménage, Quai & pelouse	: 16 850
O.M.H. (participation 10%)	: 10 000
Quote-part MRC du Fjord	: 30 193
Collecte sélective/Matières résiduelles	: 92 000
Sûreté du Québec	: 34 431
Immatriculation	: 2 200
Remb. Capital	: 303 949
Remb.Intérêts long terme	: 69 107
Remb. Fonds de roulement	: 13 299
Frais Bancaire/Int.Emprunt Temp.	: 4 500
Total	: 1 059 559 \$

**6.5 2016:01:16 RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ 2016 790.69 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouvellement l'adhésion de la directrice général, Mme Marina Gagné, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le montant du renouvellement est de 432 \$ plus 294 \$ plus taxes pour l'assurance responsabilité;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la conseil municipale accepte de renouveler l'adhésion annuelle à de la directrice générale à l'ADMQ pour un montant total de 790.69 \$ incluant les taxes.

**6.6 2016:01:17 DEMANDANT À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
UNE MISE À JOUR DE L'ORTHOPHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les photos aériennes du territoire de Petit-Saguenay datent de 2007 et que le portrait de celui-ci a considérablement changé depuis avec l'ajout de nouvelles infrastructures et habitations ;

CONSIDÉRANT que la technologie a grandement évolué au fil des années et qu'une nouvelle couverture permettrait d'avoir un portrait plus précis du territoire;

CONSIDÉRANT que de nouvelles photos aériennes permettraient de découvrir des constructions non répertoriées au rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que l'orthophotographie ne correspond plus avec la matrice graphique et que celle-ci était très utile pour l'administration municipale et le service à la clientèle ;

CONSIDÉRANT que l'orthophotographie est un outil indispensable à la gestion de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de procéder à la prise de photos aériennes des territoires de nos municipalités afin de tracer un meilleur portrait qui correspondra plus exactement à nos matrices graphiques;

**6.7 2016:01:18 INSCRIPTION ASSISES ANNUELLES F.Q.M. 2016
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire inscrire un(e) conseiller(ère) à participer aux Assises annuelles 2016 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu du 29 septembre au 1er octobre 2016, au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte d'inscrire une personne pour assister aux Assises annuelles 2016 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et défrayera les frais d'inscription et déplacement et de séjour sur présentation de pièces justificatives.

**6.8 2016:01:19 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX
SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA
CROIX-ROUGE 3 ANS (C.M. Art. 83-204)**

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Huy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler l'entente de service aux sinistrés entre LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY et la SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, pour une période de **trois (3) ans** et délègue madame Ginette Côté, mairesse, et madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité accepte de verser, selon la clause **10.1** de l'entente, les contributions annuelles demandées selon le tableau suivant :

2016-2017 : 150 \$

2017-2018 : 160 \$

2018-2019 : 160 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 2016:01:20 PERMIS D'INTERVENTION (C.M. Art. 83) ROUTE À L'ENTRETIEN DU M.T.Q.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec délivre des permis d'intervention pour des travaux que la municipalité exécute sur les routes qui sont à l'entretien du M.T.Q.;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de demander un permis par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministère des Transports du Québec, un permis d'intervention pour l'année 2016.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

QUE les personnes autorisées à signer les permis d'intervention au nom de la municipalité sont les suivantes: Mme. Ginette Côté, mairesse, Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale.

9. URBANISME

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2016:01:21 SUBVENTION OTJ 200 \$ ACTIVITÉ DU PÈRE NOËL 2015 (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que l'O.T.J. a organisé en décembre son activité du Père Noël pour les enfants de la municipalité et demande une aide pour financer cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
IL EST APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ à l'O.T.J. de Petit-Saguenay pour l'organisation de son activité du Père Noël 2015.

10.2 2016:01:22 PRÉSENTATION PROJET PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016 (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire présenter un projet à Développement des ressources humaines Canada, pour permettre à des étudiants de vivre une expérience de travail au cours de l'été 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay ne peut absorber toutes les dépenses que cela occasionne;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale, Marina Gagné, soit et est autorisée à transmettre une demande au programme Emplois d'été Canada pour étudiant, à Développement des ressources humaines Canada, pour la saison estivale 2016;

QUE la demande soit faite pour un (1) étudiant(e) au poste suivant:

- Préposé aux touristes: une (1) personne pendant huit semaines;

QUE la municipalité s'engage à participer financièrement, si le projet est accepté, pour 50 % du taux horaire plus les bénéfices marginaux.

11. VARIA

11.1. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de décembre, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de décembre 2015.
2. En date du 8 décembre, CPTAQ, Pierre Turcotte, vice-président, demandant un document supplémentaire pour la demande d'exclusion de la zone agricole de certains lots de Jean-Yves Côté (document expédié par l'arpenteur le 21 décembre).
3. En date du 15 décembre, Marina Gagné, directrice générale, déclarant au ministère des Affaires municipales que les membres du conseil ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires.
4. En date du 2 décembre, Ville de Saguenay, transmettant un chèque de 16 151.63 \$ correspondant à la compensation pour la collecte sélective pour l'année 2014.
5. En date du 23 novembre, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 11 861 \$ correspondant au paiement du Programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes, comprenant 11 356 \$ pour l'année 2015 et une balance de 505 pour 2014.
6. En date du 16 décembre, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 500 \$ pour la modification des systèmes informatiques pour le nouveau Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales.
7. En date du 16 décembre, Société d'habitation du Québec, Nathalie Gilbert, agente de gestion financière, transmettant l'approbation des états financiers audités 2014 de l'OMH de Petit-Saguenay.
8. En date du 28 novembre, Commission des Transports, transmettant l'avis de mise à jour annuelle de l'inscription des propriétaires et exploitants de véhicules lourds pour 2016 (transmis le 10 décembre).
9. En date du 14 décembre, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois d'octobre 2015, pour un montant de 209.43 \$.
10. En date du 16 décembre, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé cumulatif sommaire de versements des sommes perçues pour le financement du service 9-1-1 en 2015.
11. En date du 18 décembre, MATREC, transmettant les nouveaux tarifs en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 applicable pour l'élimination des déchets solides.
12. En date du 14 décembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Ariane Fortin, agente culturelle VVAP, transmettant les documents du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC (7^e édition) et que les demandes d'aides financières doivent être faites avec le 14 mars 2016.
13. En date du 14 décembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour directrice générale expédiant les documents suivants;
 - Règlement 15-341 fixant les quotes-parts des municipalités «Fonctionnement et aménagement» exercice 2016;
 - Règlement 15-342 fixant les quotes-parts des municipalités «Évaluation» exercice 2016;

- Règlement 15-343 fixant les quotes-parts des municipalités «Sécurité incendie» exercice 2016;
 - Règlement 15-344 fixant les quotes-parts « Gestion des matières résiduelles» pour l'exercice financier 2015.
 - Règlement 15-345 fixant les quotes-parts des municipalités « Promotion et développement économique» exercice 2016;
 - Règlement 15-346 fixant le taux de taxe foncière générale sur les territoires non municipalisés de la M.R.C. du Fjord, pour l'exercice 2016;
 - Règlement 15-347 fixant les quotes-parts « Service téléphonie IP » pour l'exercice financier 2016.
14. En date du 17 décembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une copie du règlement adopté no 15-348 modifiant le schéma d'aménagement révisé suite à une décision de la CPATQ qui ordonne l'exclusion de la zone agricole de 3 lots à Saint-Honoré.
 15. En date du 2 décembre, CSST, transmettant la décision à la suite d'une demande de révision concernant l'évènement du 10 novembre 2014 à monsieur Octave Lavoie.
 16. En date du 8 décembre, CPTAQ, Ghislain Girard, commissaire, transmettant la décision autorisant la demande a portée collective autorisant la construction de résidences en zone agricole selon certaines conditions.
 17. En date du 10 décembre, ministère de l'Environnement, Caroline Robert, transmettant un nouveau modèle de document relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et invitant les municipalités à mettre à jour leur règlement en s'inspirant du modèle.
 18. En date du 23 décembre, ministère des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre officiel du canton Dumas pour la création du lot 29-1 Rang 1 Est Petit-Saguenay.
 19. En date du 10 décembre, Fédération canadienne des Municipalités, Raymond Louie, président, invitant à devenir membre de la FCM au montant annuel 203.60 \$.
 20. En date du 16 décembre, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant à enregistrer les appareils défibrillateur externe automatisé (DEA) dans une application pour téléphone mobile qui répertorie tous les DEA sur l'ensemble du territoire du Québec.

OFFRES DE SERVICE

UQAC : Cours de Gestion en contexte sécurité civile

REVUES ET PUBLICATIONS

Informe affaires – Maintenance – 3rve – Le Lingot – Champions – Urba – Infrastructure.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Ginette Côté informe que le projet de la relance de la scierie avance, que 2 personnes sont déjà engagées et que les travaux en forêt sont débutés.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES** (Art. 150)

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (C.M. Art. 83)

À 20 h 00, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:01:04 – 2016:01:05 – 2016:01:06
2016:01:07 – 2016:01:08 – 2016:01:09 – 2016:01:11 – 2016:01:16 -2016:01:18 -
2016:01:19 – 2016:01:21.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale